

cogito

Le réseau
pour + de sciences
+ de partage en Normandie

Charte d'engagement

Préambule

De par la volonté des acteurs normands exprimée lors des forums régionaux de 2022 et 2023, il est constitué le 17 mai 2024, un réseau régional des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle en Normandie nommé Cogito.

La constitution de ce réseau répond à l'attente du Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche Innovation (SRESRI) de la Région Normandie qui a compétence en la matière depuis la loi Fioraso de 2013.



ENJEUX DU RÉSEAU COGITO

La Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI) est, selon l'Association des Musées et centres de sciences pour le développement de la CSTI (AMCSTI), "une partie intégrante de la culture au sens large, elle doit permettre au citoyen de comprendre le monde dans lequel il vit et de se préparer à vivre dans celui de demain. En développant l'information et la réflexion des publics sur la science et ses enjeux, en favorisant les échanges avec la communauté scientifique, en partageant les savoirs, en éduquant à une citoyenneté active, elle inscrit la science dans la société". Elle intéresse également les collectivités territoriales dans leur projet d'aménagement du territoire, ainsi que le secteur économique, de par son poids en termes de retombées touristiques et d'emplois.

Ainsi, dans son Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) voté à l'Assemblée Plénière de décembre 2022, la Région Normandie consacre l'une de ses 4 ambitions à la CSTI. Par ce schéma, la Région souhaite permettre un changement d'échelle en matière de CSTI, notamment en termes de massification des actions réalisées et des publics touchés.

Le premier objectif est de soutenir une coordination efficace des actions de CSTI grâce à la construction d'une animation à l'échelle régionale du réseau d'acteurs de la CSTI, préalable indispensable à un changement d'échelle des actions et à une diversification des formats d'intervention. Allant de paire avec le réseau régional, la construction d'un observatoire régional de la CSTI a pour objectif de permettre une évaluation collective permanente de l'impact des actions menées.

La Région souhaite soutenir les acteurs régionaux de la CSTI dans la réalisation et la diffusion d'initiatives CSTI, ainsi que les établissements normands dans la construction de leur stratégie science et société afin de favoriser la synergie entre l'ESRI et la CSTI. Enfin, au-delà de la massification d'une diffusion de la CSTI sur tous les territoires et tous les publics, l'objectif régional est de susciter des vocations via l'amélioration de la connaissance et de la communication sur les carrières scientifiques et techniques, ainsi que de promouvoir l'égalité de genre dans ces mêmes carrières.

Parce qu'elle répond à cet objectif universel de partage des connaissances, la diffusion de la CSTI est à la croisée de divers champs scientifiques et d'un large champ culturel. Elle implique une grande variété d'acteurs, des « producteurs », des « passeurs » de connaissance, et des « publics », mais aussi d'autres réseaux d'acteurs qui participent au développement d'une citoyenneté active. Ces acteurs se doivent d'être objectifs et de vérifier l'exactitude et l'actualisation des données scientifiques diffusées.

Ce foisonnement de structures et d'actions contribue à la richesse du processus de diffusion de la CSTI notamment en région Normandie. Elle concerne tout autant les publics dans leur diversité, non avertis et non spécialistes.

OBJET DE LA PRÉSENTE CHARTE

Cette charte vise à réunir dans une même dynamique, autour de valeurs communes et avec un plan d'action commun au sein d'un réseau régional, les divers acteurs présents en Normandie, fédérés par le même engagement pour le développement de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) et le dialogue entre Sciences et Société.

Les structures se reconnaissant dans cette charte se signaleront auprès du Dôme, animateur du réseau régional de la CSTI. De son côté, Le Dôme incitera de potentiels acteurs de CSTI à rejoindre le réseau régional dans sa diversité (structures publiques comme privées) : associations, établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, organismes de recherche, centre des ressources technologiques (CRT), clusters, pôles de compétitivité, entreprises, agences publiques, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), établissements scolaires, musées et muséums, bibliothèques et médiathèques, etc.

La signature du présent document exprime le souhait d'être membre du réseau régional d'acteurs de la CSTI. Elle signifie l'acceptation et l'engagement de la structure au respect de cette charte. Elle est valide jusqu'au 31 août 2026.

ENGAGEMENTS DES MEMBRES

Intérêt d'appartenance au réseau

Le réseau constitue une opportunité de mieux connaître le potentiel de chacun des acteurs et d'accroître l'impact de leurs actions respectives et/ou mutuelles, d'en initier de nouvelles, de monter en compétences.

Les membres bénéficient de la dynamique de réseau sur le territoire grâce à :

- Un accès privilégié aux informations, services, ressources et communs déployés par le réseau ;
- L'établissement de liens avec les autres acteurs en région pour développer une stratégie de CSTI, accueillir des actions, des publics, des intervenants ou proposer leurs propres actions à l'échelle régionale ;
- L'identification en tant que professionnels de la CSTI en Normandie

Principes d'engagement

Les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Accepter les objectifs et principes d'organisation exposés ci-dessus
- Prendre part, notamment au sein de groupes de travail, au plan d'action défini collectivement
- Faire remonter les indicateurs définis par l'observatoire régional selon des informations fiables et actualisées
- Valoriser la marque du réseau régional, propriété de la Région Normandie
- Pour les structures de droit privé, inscrire leurs actions dans le respect du contrat d'engagement républicain (CER) tel que défini dans la loi du 24 août 2021.

ORGANISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Gouvernance du réseau

Le réseau n'a pas d'existence juridique propre. Il est formalisé par la simple adhésion de personnes morales à la présente charte. Sa gouvernance et son animation sont assurées comme suit :

- Le comité de pilotage du réseau (Copil), présidé par la Région Normandie, regroupant les représentants du secteur et contribue aux décisions stratégiques du réseau et de l'observatoire.
- Le comité technique (Cotech) réunissant la Région et Le Dôme pour préparer les travaux du comité de pilotage.
- Sous l'autorité du comité de pilotage, Le Dôme construit et anime le réseau et l'observatoire à travers un plan pluriannuel d'actions et la mise en place de groupes de travail.

Conditions d'appartenance au réseau

Pour pouvoir faire partie du réseau, les structures doivent répondre aux critères suivants :

- Disposer d'une personnalité morale.
- Etre une structure menant ou accueillant des opérations de CSTI ou de dialogue science et société en Normandie. Une structure dont le siège n'est pas en Normandie mais qui réalise des actions en Normandie peut être membre du réseau.
- Adhérer aux principes et modalités de fonctionnement définis dans la présente charte.

SIGNATURE DE LA STRUCTURE

Fait le : À :

Dénomination de la structure :

.....
.....
.....

Nom, prénom et fonction du responsable :

.....
.....
.....
.....
.....

Cachet / Signature :

